



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

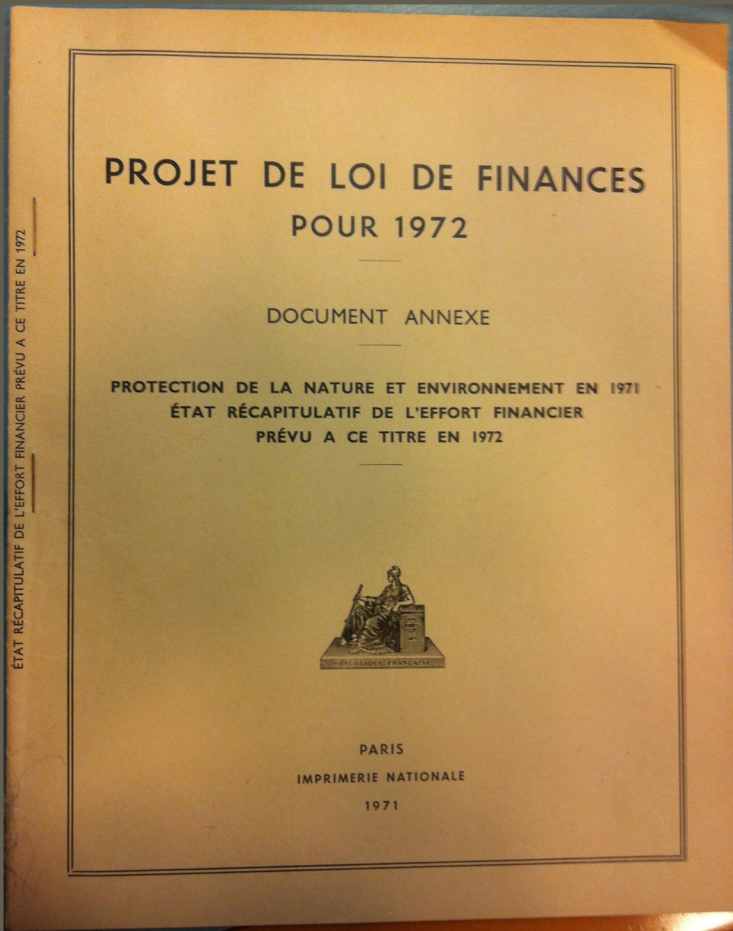
**HISTEMÉ**  
HISTOIRE · TERRITOIRES · MÉMOIRES | EA7455

# LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : UNE HISTOIRE ANCIENNE ET PROTÉIFORME

Anna Trespeuch Berthelot - Maîtresse de conférences  
Université Caen Normandie – HisTeMé (EA7455)

[anna.trespeuch-berthelot@unicaen.fr](mailto:anna.trespeuch-berthelot@unicaen.fr)

# LES SOURCES INSTITUTIONNELLES : LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT



A. Emploi des crédits de l'exercice 1971 (prévisions)

(Millions de F)

Nature des actions	Financement		
	Budget	F.I.A.N.E. (1)	Total
Espace naturel.....	13,455	21,500	34,955
Pêche et chasse.....	3,424	"	3,424
Eau.....	18,796	18,400	37,196
Air.....	"	4,000	4,000
Déchets solides.....	0,800	2,000	6,800
Amélioration de l'environnement.....	"	4,500	4,500
Information et formation.....	1,720	"	1,720
Opérations non encore ventilées.....	"	2,600	2,600
	38,195	53,000	91,195

(1) Utilisation du F.I.A.N.E. conforme aux décisions du comité interministériel d'action pour la protection de la nature et l'environnement du 19 février 1971 et aux décisions antérieures. Un tableau détaillé des actions du F.I.A.N.E. est donné dans le présent fascicule.

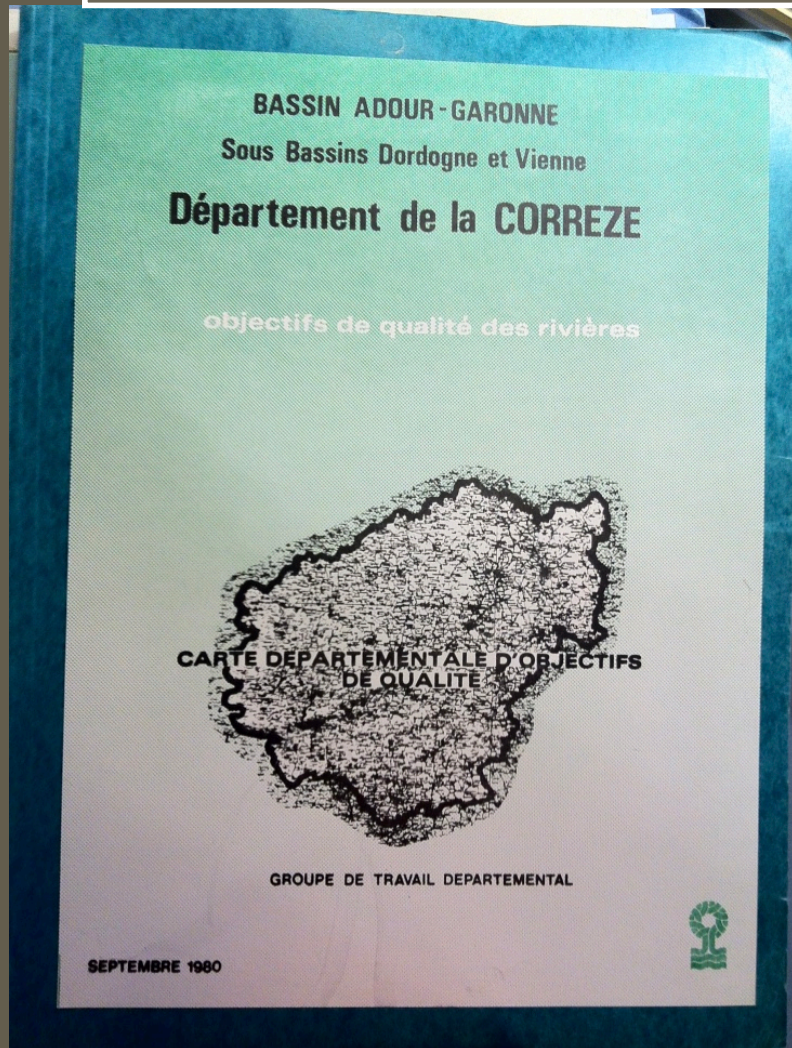
Projet de loi de finances pour 1972. Protection de la nature et de l'environnement

Fonds Protection de la nature et de l'environnement,,  
1217W 5,  
AD Corrèze.

« Nature des actions :  
espaces naturels ; pêche et chasse ; eau ; air ;  
déchets solides ; amélioration de l'environnement ;  
information et formation »



# POLITIQUES LOCALES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION



Archives départementales de la Corrèze, Agence Adour-Garonne : documentation sur la qualité de l'eau des rivières corrésiennes (1971-1983), rapports sur la qualité des rivières corrésiennes et sur la lutte contre la pollution envisagée (1980) (Département, DARE ; I 406 W 66).



## LE MATÉRIEL MILITANT

Les Amis de la Terre, dessin, [annonce de manifestations le 6 novembre à Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis)], 1 ex., 80 x 60 cm, couleur.

Archives nationales, Fonds des Amis de la Terre (1948-2003) ; versement n° 20050519 affiches numérisées

# LE NUCLEAIRE À VOTRE PORTE !

© Tous droits réservés. S'adresser aux Amis de la terre ([www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org))



# NON

# À LA CENTRALE DE NOGENT<sup>2</sup>/SEINE

## LA PRESSE ENGAGÉE



Bibliothèque nationale de France, *La Gueule ouverte*, n°6, avril 1973



# LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

EXEMPLE : LES  
CLUBS JEUNES ET  
NATURE  
(1967-1982)

Document de 1971.

Fonds Jeunes et Nature :  
Jeunesse et sports ; Direction  
du temps libre et de l'éducation  
populaire ; Sous-direction de la  
vie associative ; Bureau  
associations nationales (1937-  
1982), 19870441/110,AN

## Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature

### JEUNES ET NATURE

57, rue Cuvier  
PARIS - V<sup>e</sup>  
Tél. : 326-19-26 - 701-31-95

### COMMENT CONSTITUER UN CLUB JEUNES ET NATURE ?

Une équipe de jeunes se groupe autour d'un adulte ou d'un jeune au moins âgé de 18 ans qui est le responsable.

Les jeunes paient une cotisation de 2 francs par personne et par an.

Le responsable verse le montant des cotisations, compte en banque n° 05-044-934-8 Société Générale.

Le Club choisit un nom qui le personnalisera (Club JEUNES ET NATURE étant seulement un titre).

Le responsable fait parvenir au siège du mouvement à PARIS :

- son nom et son adresse personnelle ;
- le nom du Club et l'adresse ;
- les noms et les dates de naissance des membres.

A partir de 12 jeunes, le Club reçoit la revue « LE COURRIER DE LA NATURE, L'HOMME ET L'OISEAU ».

### REMARQUE :

— Lorsque le Club est déjà constitué, chaque nouveau membre doit payer la cotisation.

— Le Club peut augmenter le montant de la cotisation. La somme ajoutée sert alors à financer les activités du Club.

— Les membres des Clubs, à jour de cotisation, bénéficient d'une assurance.

Le Bureau de « JEUNES ET NATURE » est à la disposition des responsables pour tous conseils sur les activités qu'ils envisagent.

MOUVEMENT DES JEUNES DE LA FEDERATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE — MEMBRE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE POUR L'ETUDE ET LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.

« Ce dont on te prive, c'est de vents, de pluies, de neiges, de soleils, de montagnes, de fleuves et de forêts : « Les vraies richesses de l'homme. »

Jean Giono

La pollution de l'air que nous respirons, la pollution de l'eau que nous buvons, les insecticides dans nos aliments, la disparition systématique des espaces verts, des forêts, de la Nature sauvage.

**Ce n'est pas la VIE !**

JEUNES ET NATURE permet aux jeunes de lutter pour préserver le monde dans lequel ils devront vivre.

JEUNES ET NATURE est composé de groupes locaux nommés CLUBS JEUNES ET NATURE, qui sont répartis à travers toute la France. Ces clubs ont pour activités : Nettoyage de forêts, plantations d'arbres, sauvetages d'oiseaux mazoutés, créations et entretien de réserves naturelles, expositions et conférences visant à faire prendre conscience au public de la nécessité d'un style de vie en harmonie avec le monde naturel.

Dans la capitale, un groupe administre ces Clubs (chaque région est représentée à Paris par un animateur qui aide et conseille les membres dans leurs activités) et organise ses propres actions de protection de la Nature.

**ECCEUREMENT, ETOUFFEMENT, INTOXICATION, SATURATION, NEVROSE.**

JEUNES ET NATURE invite les jeunes à sauver l'homme en sauvant la Nature.

Nous combattons pour la terre.

La rendrons-nous totalement inhabitable ?

Il n'y a pas de planète de rechange.

### JEUNES ET NATURE

57, rue Cuvier  
PARIS - V<sup>e</sup>  
Tél. 707-31-95



## LES SOURCES AUDIOVISUELLES (INA)



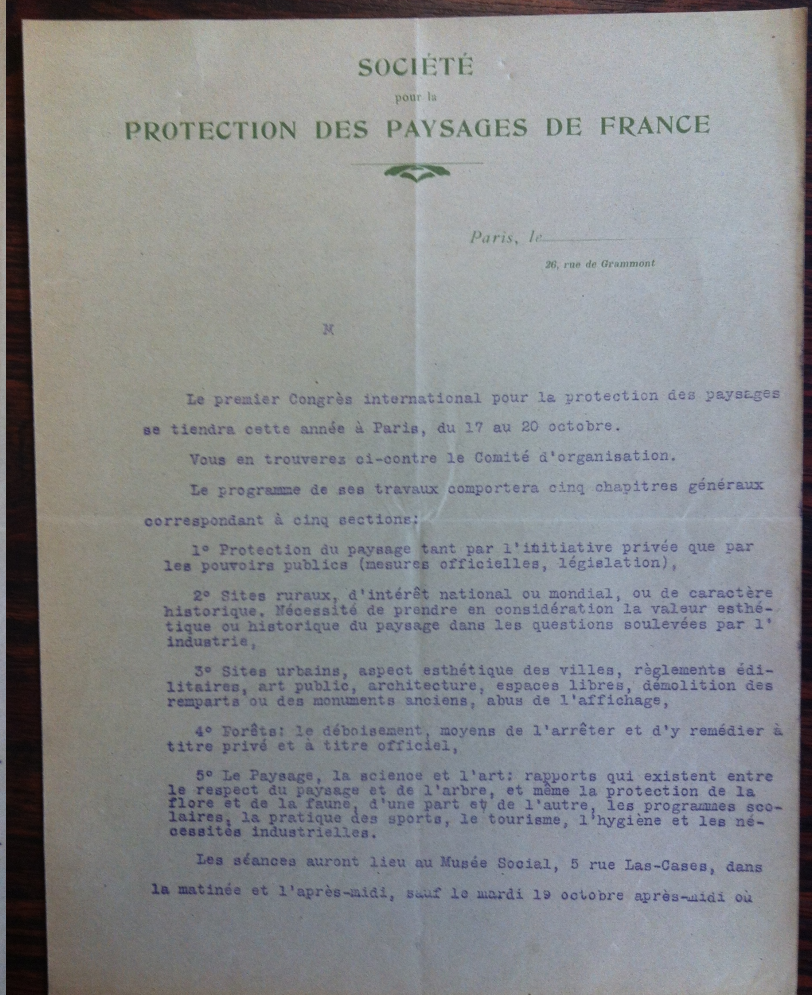
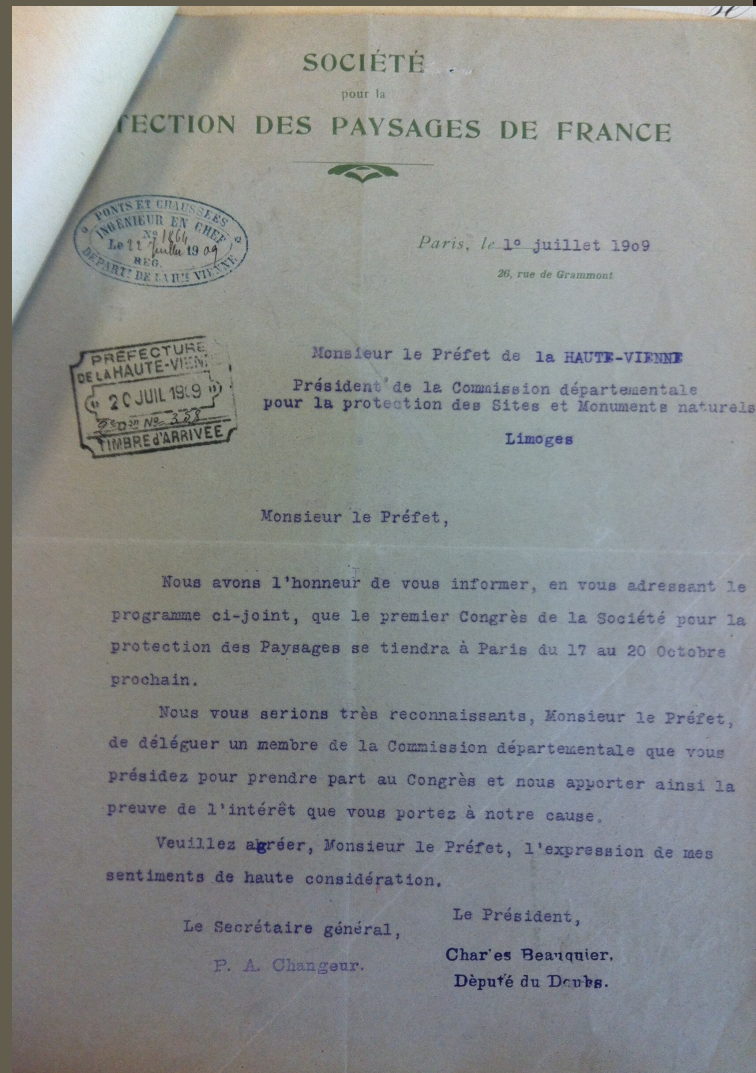
*L'assemblée générale de Jeunes et Nature à Saint-Jean-Pied-de-Port :  
Journal télévisé, France 3 Aquitaine, 16 avril 1974, Fonds  
INAthèque.*



# PROTÉGER LES PAYSAGES ESTHÉTIQUES ET PITTORESQUES

## La société pour la protection des paysages de France :

Protection des sites et  
monuments naturels 1891-  
1959, 4 T 77, AD Haute-  
Vienne.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS NATURELS ET DES  
SITES

Election des quatre délégués des Associations de tourisme et  
~~des~~ Syndicats d'initiative déclarés ou reconnus  
d'utilité publique

et

Election des quatre délégués des Sociétés littéraires, artis-  
tiques et scientifiques déclarées ou reconnues d'utilité  
publique

Etablissement des listes électorales

1° Associations de tourisme et Syndicats d'initiative :

Monts et Vallées du Limousin (Syndicat d'initiative de la région  
d'Eymoutiers et de Châteauneuf);

~~Automobile Club Limousin~~

~~Amicale excursionniste Limousine ; Disparu~~

~~Cercle Central du Tourisme Limousin ; Disparu~~

~~Moto Club Limousin ; Inconnu~~

Fédération des Syndicats d'initiative Limousin- Quercy - Périgord;

Syndicat d'initiative de Limoges et du Limousin ;

Moto Club Limousin ;

Association de Tourisme scolaire de l'Ecole Normale d'Institu-  
teurs de Limoges;

Cyclo-Touristes et Campeurs Limousins.

2° Sociétés littéraires, artistiques et scientifiques :

Société Archéologique et historique du Limousin ;

~~Association des Arts Limousins ;~~

~~Association Professionnelle des Architectes et géomètres paten-  
tés du département de la Haute-Vienne ;~~

Société Gay-Lussac et des Congrès de l'Arbre et de l'Eau ;

Gilde St-Elloi ;

Les Amis des Arts ;

Cercle d'éducation et d'art pour tous ;

Société des Amis des Arts et des Lettres du Limousin ;

L'Effort ;

La Renaissance ( Education populaire) musique ;

Groupement artistique du Limousin ;

Les Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart ;

Les Amis de Saint-Junien ;

La Société Botanique et d'Etudes Scientifiques du Limousin.

N.B.- Conformément à la loi du 2 mai 1930 et au Décret du 27 Juil-  
let 1930, les

1° Association de tourisme et syndicats d'initiative;  
2° Sociétés littéraires, artistiques et scientifiques

ci-dessus désignées seront appelées, le 12 Octobre 1930, à élire  
leurs quatre délégués à la Commission Départementale des Monuments  
naturels et des sites.

Pendant trois jours, à dater de la présente publication, les  
associations, syndicats ou sociétés intéressés pourront exercer  
leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'être indûment omis,  
soit qu'ils demandent la radiation d'associations, de syndicats ou  
de sociétés indûment inscrits.

Ces réclamations seront faites sans frais à la Préfecture et  
il en sera donné récépissé.

Le Préfet se prononcera sur ces réclamations dans les dix  
jours et avis de la décision sera immédiatement donné aux intéres-  
sés.

Limoges, le 20 Septembre 1930

Le Préfet,

H. KUENZLE.

Commission  
départementale des  
monuments naturels et  
des sites, Haute-Vienne,  
1930 : Protection des  
sites et monuments  
naturels 1891-1959, 4 T  
77,AD Haute-Vienne.



VIVRE EN HARMONIE AVEC  
LA NATURE.

LES RACINES NATURISTES  
DE LA PROTECTION DE LA  
NATURE

**Couverture du numéro 78 de *La Vie sage*  
(10 juin 1929)**

« Dans l'île des hommes nus, à Villennes-sur-Seine, un groupe de Naturistes se revitalise à l'air pur, loin des fumées et des foules ».

© BnF



# LA PROMOTION DE MODÈLES AGRICOLES RESPECTUEUX DES ÉQUILIBRES NATURELS

## AGRICULTEURS ET HORTICULTEURS DE TOUTES SPECIALITES

"Vous pouvez cultiver autrement qu'un autre  
et faire bien".

Jacques BUJAULT (1771-1842)

Savez-vous qu'il existe deux sortes d'Agriculture moderne ?

### 1./ L'AGRICULTURE CHIMIQUE

C'est celle qui fait appel aux méthodes classiques officielles.

Elle a pris naissance vers 1840 avec les premières théories du célèbre chimiste LIEBIG sur l'alimentation minérale des végétaux — théories qui ont conduit aux engrais chimiques solubles.

Elle ne confère au sol qu'un rôle de support inerte pour « engrais » chimiques, destinés à l'alimentation artificielle **directe**, au jour le jour, des plantes culti-

vées, selon des « équilibres » (?) et des bilans savamment (?) établis en laboratoires.

Elle comporte comme corollaire obligatoire une lutte constante avec des armes chimiques violentes, contre les « parasites » de tous ordres.

TELLE EST, PROBABLEMENT, L'AGRICULTURE QUE VOUS AVEZ ADOPTÉE parce qu'elle est presque universellement admise, officiellement conseillée et enseignée.

#### VOUS EN CONNAISSEZ LES AVANTAGES :

— Simplification du travail de fertilisation.

— Augmentation des rendements pour un certain temps.

#### MAIS VOUS EN IGNOREZ PROBABLEMENT LES INCONVENIENTS :

APRES PLUSIEURS ANNEES DE CE REGIME...

— Vos terres se minéralisent, deviennent de plus en plus battantes et REAGISSENT DE MOINS EN MOINS AUX ENGRAIS dont il faut, pour obtenir les mêmes résultats, AUGMENTER SANS CESSER LES DOSES.

— Vos rendements sont bons, mais vos récoltes plus riches en eau sont de moins bonne conservation et, à poids égaux, moins nutritives.

— DES PARASITES ANCIENS ET DES PARASITES NOUVEAUX de plus en plus petits, prolifères et difficiles à détruire vous obligent à augmenter chaque année le nombre des traitements attentatoires à la VIE (depuis celle du SOL jusqu'à celle de l'HOMME).

— Des MALADIES A VIRUS, PHYSIOLOGIQUES ou par CARENCES, contrecarrent les effets attendus des engrais.

— Des MALADIES NOUVELLES, DES CAS DE STERILITE OU D'AVORTEMENT INEXPLICABLES ET DECOURAGEANTS se mani-

festent sur vos vaches, vous obligeant à réformer celles-ci prématurément (preuve évidente que la composition intime de vos fourrages est anarchique et déséquilibrée).

— LA RENTABILITE DE VOS EXPLOITATIONS EST DE PLUS EN PLUS COMPROMISE par les achats de produits chimiques onéreux (pas aussi indispensables que vous le croyez), par les frais de vétérinaire et par les pertes que vous subissez sur votre bétail (stérilité, brucellose, septicémie, diarrhée, etc, pour les bovins, sans parler de diverses maladies nouvelles des autres animaux).

— Enfin, la composition minérale déséquilibrée des aliments et l'intoxication lente par tous les poisons chimiques utilisés abusivement en agriculture sont rangées parmi les causes prédisposantes du cancer et des autres « maladies de civilisation ».

### C'est pourquoi vous devez savoir

— QUE LES METHODES BIOLOGIQUES D'AGRICULTURE SONT A LA PORTEE DE TOUS LES AGRICULTEURS DE BONNE VOLONTE ET QU'ELLES NE LES INDIQUENT PAS EN DEPENSES.

— Qu'elles s'apprennent dans des ouvrages et revues publiés

surtout en français, en allemand, en anglais.

— Qu'elles s'apprennent par la fréquentation des pionniers et de leurs émules AUJOURD'HUI GROUPES EN ASSOCIATIONS DANS PRESQUE TOUS LES PAYS D'EUROPE ET DU MONDE.

### Agriculteurs et Horticulteurs de toutes spécialités,

— SI VOUS DESIREZ VOUS DOCUMENTER,

— SI VOUS DESIREZ ESSAYER LA CULTURE BIOLOGIQUE,

RENSEIGNEZ-VOUS ET ADHEREZ A

L'Association européenne d'Agriculture et d'Hygiène biologiques  
"NATURE ET PROGRES"

Ainsi, vous ne vous sentirez pas isolés et vous bénéficierez de l'amicale édification mutuelle que vous apportera l'Association  
— par le moyen de son Bulletin d'information et de liaison;  
— par sa bibliographie;

— par son service de renseignements;  
— par ses conférences et réunions nationales, régionales et locales;  
— par ses voyages organisés en France et en Europe.

### "NATURE & PROGRES"

totalément indépendante, n'a rien à vous vendre

C'est une Association totalement désintéressée, sans aucun but lucratif (loi de 1901), N'AYANT POUR BUT QUE LA DIFFUSION DE VERITES TENUES PAR D'AUTRES SOUS LE BOISSEAU.

ELLE N'A POUR BUT QUE L'INTERET GENERAL DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET LA SANTE DES CONSOMMATEURS.

COTISATION ANNUELLE: 30 FRANCS

COTISATION DE SOUTIEN: A partir de 40 Francs selon vos possibilités

Vous pouvez adhérer en adressant le montant de la cotisation annuelle ou demander des renseignements en écrivant ou téléphonant au Siège social de l'Association, 139, rue de Longchamp, Paris-16e (téléphone 870.57.47 et 870.94.91) ou au Secrétariat général, 228, rue Naujac, Bordeaux (téléphone 48.91.21).

Toute pièce de paiement (chèque postal, mandat, etc), doit être libellée au nom de l'Association, C.C.P. Paris n° 21 452-78. Toute adhésion donne d'office droit aux quatre numéros du Bulletin trimestriel parus ou à paraître dans l'année en cours.

Le Vice-Président  
chargé du secrétariat général :

André LOUIS

Ingénieur agronome (I.N.A.)

Professeur de Lycée agricole en retraite  
Expert agricole des Tribunaux.

Le Président :

Mattéo TAVERA

Ingénieur honoraire de la S.N.C.F.

Agricuteur - Arboricuteur  
Viticulteur.

Tract de Nature  
et Progrès  
(s.d., entre  
1964 et 1970)

Fonds André Louis,  
CIRE/Musée du  
Vivant, Grignon  
(78).